

Publié le 13/08/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P331_2024

Date : 12/08/2024

OBJET : Travaux piétonniers rue des Portes et rue du Commerce, place de la Rose à Cherbourg-en-Cotentin

Exposé

Des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et pluviales rue des Portes et rue du Commerce, place de la Rose à Cherbourg-en-Cotentin dans le cadre du renouvellement du plateau piétonnier ordonné par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sont nécessaires.

A ce titre, une consultation selon une procédure adaptée a été lancée en vue de conclure un marché public de travaux.

Après examen des candidatures, analyse et classement des offres, l'entreprise SADE CGTH présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché public de travaux piétonniers rue des Portes et rue du Commerce à Cherbourg-en-Cotentin avec la société SADE CGTH - Direction Régionale Normandie, Antenne Nord Cotentin, ZI les Costils - BP 58 - 50340 LES PIEUX pour un montant de 947 313,19 € HT soit 1 136 775,83 € TTC,

- **De dire** que le marché public démarre à compter de la notification jusqu'à la fin de la période de garantie,
- **De dire** que les dépenses seront imputées sur le budget principal 01, ligne de crédit 75118, budget eau 09, ligne de crédit 18077 et le budget assainissement 10, ligne de crédit 12941,
- **De solliciter** les subventions les plus larges notamment auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE